

**MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE MONPLAISIR**

25 avenue des Frères Lumière

69008 LYON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31.08.2023

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 août 2023**

Aux Adhérents  
Maison des Jeunes et de la Culture de Monplaisir (Lyon 8ème)

### **Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Maison des Jeunes et de la Culture de Monplaisir relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'in dépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification des documents adressés aux sociétaires de l'Assemblée Générale.**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnelle applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit

face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 15 janvier 2024



Dominique BOBILLON  
Commissaire aux comptes

**BILAN**

Actif	Du 01/09/2022 au 31/08/2023			31.08.2022
	Brut	Amort	Net	Total
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>23 996.31</b>	<b>22 488.46</b>	<b>1 507.85</b>	<b>2 790.46</b>
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	23 996.31	22 488.46	1 507.85	2 790.46
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTE (INCORPORELLES)				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>528 164.04</b>	<b>457 716.60</b>	<b>70 447.44</b>	<b>87 612.35</b>
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	528 164.04	457 716.60	70 447.44	87 612.35
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTE				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>1 530.00</b>		<b>1 530.00</b>	
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 530.00		1 530.00	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)</b>	<b>553 690.35</b>	<b>480 205.06</b>	<b>73 485.29</b>	<b>90 402.81</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>714 963.42</b>		<b>714 963.42</b>	<b>453 642.35</b>
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	160 957.38		160 957.38	142 443.00
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	554 006.04		554 006.04	311 199.35
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				<b>1 464.68</b>
<b>INSTRUMENTS DE TRESORERIE</b>				
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>554 345.78</b>		<b>554 345.78</b>	<b>844 954.65</b>
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>46 802.10</b>		<b>46 802.10</b>	<b>37 097.63</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)</b>	<b>1 316 111.30</b>		<b>1 316 111.30</b>	<b>1 337 159.31</b>
<b>FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)</b>				
<b>PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)</b>				
<b>ECART DE CONVERSION ACTIF (5)</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 869 801.65</b>	<b>480 205.06</b>	<b>1 389 596.59</b>	<b>1 427 562.12</b>

**BILAN**

<b>Passif</b>	<b>31/08/2023 Montant</b>	<b>31.08.2022 Total</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	24 650.16	24 650.16
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	447 596.20	551 583.84
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-139 075.96	-103 987.64
<b>SITUATION NETTE (1)</b>	<b>333 170.40</b>	<b>472 246.36</b>
<b>AUTRES FONDS</b>		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	29 611.96	39 065.60
PROVISIONS REGLEMENTEES		
<b>TOTAL AUTRES FONDS (2)</b>	<b>29 611.96</b>	<b>39 065.60</b>
<b>TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)</b>	<b>362 782.36</b>	<b>511 311.96</b>
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES	120 000.00	120 000.00
<b>TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)</b>	<b>120 000.00</b>	<b>120 000.00</b>
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES	183 469.00	171 915.00
<b>TOTAL PROVISIONS (4)</b>	<b>183 469.00</b>	<b>171 915.00</b>
<b>DETTES</b>		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	2 699.11	8 874.43
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	46 750.22	32 776.96
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	224 451.00	215 655.63
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	1 572.24	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	447 872.66	367 028.14
<b>TOTAL DETTES (5)</b>	<b>723 345.23</b>	<b>624 335.16</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 389 596.59</b>	<b>1 427 562.12</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

Sélection période du 01/09/2022 au 31/08/2023

Toutes les écritures

	Du 01/09/2022 au 31/08/2023		31.08.2022
	Montant	Total	Total
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
COTISATIONS	40 640.24		35 059.50
VENTES DE BIENS	36 480.99		41 299.46
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	1 106 072.86		910 665.88
DONT PARRAINAGES			
<b>VENTES DE BIENS ET SERVICES</b>		<b>1 142 553.85</b>	<b>951 965.34</b>
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 215 553.93		1 172 846.87
VERSEMENT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES	12 500.00		6 000.00
<b>PRODUITS DE TIERS FINANCEURS</b>		<b>1 228 053.93</b>	<b>1 178 846.87</b>
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	80 608.44		68 047.23
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			2 400.00
AUTRES PRODUITS	82 328.72		66 900.75
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>		<b>2 574 185.18</b>	<b>2 303 219.69</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
ACHATS DE MARCHANDISES	40 284.62		29 793.67
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	510 324.93		410 293.30
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	119 000.99		103 952.61
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1 607 221.15		1 420 358.04
CHARGES SOCIALES	397 311.77		361 261.49
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	67 262.49		72 100.29
DOTATIONS AUX PROVISIONS			
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	6 268.27		4 958.45
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>		<b>2 747 674.22</b>	<b>2 402 717.85</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)</b>		<b>-173 489.04</b>	<b>-99 498.16</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

	Du 01/09/2022 au 31/08/2023		31.08.2022
	Montant	Total	Total
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	8 870.67		1 995.01
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)</b>		<b>8 870.67</b>	<b>1 995.01</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)</b>			
<b>RESULTAT FINANCIER (3-4)</b>		<b>8 870.67</b>	<b>1 995.01</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
SUR OPERATIONS DE GESTION	14 534.88		896.90
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	14 286.67		13 802.83
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)</b>		<b>28 821.55</b>	<b>14 699.73</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
SUR OPERATIONS DE GESTION	3 279.14		21 134.22
SUR OPERATION EN CAPITAL			50.00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)</b>		<b>3 279.14</b>	<b>21 184.22</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)</b>		<b>25 542.41</b>	<b>-6 484.49</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

	Du 01/09/2022 au 31/08/2023		31.08.2022
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
<b>TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)</b>		<b>2 611 877.40</b>	<b>2 319 914.43</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)</b>		<b>2 750 953.36</b>	<b>2 423 902.07</b>
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE			
SOLDE DEBITEUR = PERTE		<b>139 075.96</b>	<b>103 987.64</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
DONS EN NATURE			351 090.58
PRESTATION EN NATURE	423 263.12		
BENEVOLAT			
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>423 263.12</b>	<b>351 090.58</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
SECOURS EN NATURE			351 090.58
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	423 263.12		
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
<b>TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		<b>423 263.12</b>	<b>351 090.58</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

**EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE**

Répartition par nature de charges		Répartition par nature de ressources	
<b>TOTAL (871)</b>	<b>0.00</b>	<b>870 Bénévolat</b>	
<b>860 Secours en nature</b>		870000 Mise a dispo VDL	0.00
860000 Mise a dispo fluides VDL	0.00	<b>TOTAL (870)</b>	<b>0.00</b>
860100 Mise a dispo locaux VDL	0.00	<b>871 Prestations en nature</b>	
860200 Mise a dispo entretien VDL	0.00	871000 Mise a dispo vdl	423 263.12
860300 Mise a dispo assurance VDL	0.00	<b>TOTAL (861)</b>	<b>423 263.12</b>
<b>TOTAL (860)</b>	<b>0.00</b>		
<b>861 Mise à disposition gratuite de biens</b>			
861000 Mise a dispo fluides VDL	20 942.38		
861100 Mise a dispo locaux VDL	309 260.00		
861200 mise a dispo entretien vdl	91 269.35		
861300 Mise a dispo assurances vdl	1 791.39		
<b>Total charges contributions volontaires</b>	<b>423 263.12</b>	<b>Total produits contributions volontaires</b>	<b>423 263.12</b>

Ces comptes concernent une association conforme à la loi du 1er juillet 1901.

« La MJC Monplaisir a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes (enfants, jeunes et adultes), de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire et plus juste. Elle contribue au développement des liens sociaux. Elle assure par ailleurs la formation d'animateurs et de ses bénévoles. »

La MJC Monplaisir élabore et formalise un projet associatif répondant à ses missions et l'évalue régulièrement.

La démocratie se vivant au quotidien, la MJC Monplaisir participe au développement local en animant des lieux d'expérimentation et d'innovation sociale répondant aux attentes des habitants, des adhérents et des participants à la vie associative.

Les actions en direction et avec les jeunes sont une part importante de sa mission.

Elle propose aussi des activités et des services divers aux enfants et aux adultes.

De telles actions, de tels services encouragent l'initiative, la prise de responsabilité, une pratique citoyenne et la participation des adhérents et des habitants à la vie associative.

Les ressources financières proviennent essentiellement des subventions publiques, de prestations de service de la CAF et des participations des adhérents.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Le résultat déficitaire de l'exercice présenté est de -139 075.96 €

## Faits significatifs

L'exercice 22/23 présente un résultat déficitaire de 139 075.96 € (5.05% des charges).

Ce déficit vient grever nos fonds propres que fort heureusement, nous avons eu la précaution de consolider lors des exercices précédents.

Nos adhérents, qui n'étaient pas complètement revenus sur l'exercice 21/22, reviennent en 22/23. Puisque nous terminons la saison avec 2946 adhérents contre 2547 en 21/22.

Nos dépenses d'énergies augmentent de manière significative (+16%).

Cependant, nous avons pu bénéficier de l'amortisseur d'électricité, ce qui nous a permis de limiter l'augmentation.

Nos charges de personnels augmentent de manière conséquente. Le montant du SMIC a été réévalué par 2 fois lors de cet exercice. Dans un même temps, les partenaires sociaux de notre branche ont soutenu les besoins d'évolution des rémunérations.

## Règles et Méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés le 12 décembre 2023 par le Conseil d'Administration de l'Association.

## Généralités

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général en respectant ces principes :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- Régularité, sincérité des comptes,

- Prudence,
- Permanence des méthodes.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **Présentation des principales méthodes utilisées**

#### **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels.  
Les logiciels sont amortis suivant le mode linéaire sur une durée de 3 à 5 ans.

#### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

#### **Amortissements**

Matériel et outillage	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel Audio visuel	1 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Agencements et aménagements divers	3 à 13 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	2 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	2 à 10 ans	Linéaire
Matériel éducatif	2 à 10 ans	Linéaire
Matériel de musique subventionné	3 à 10 ans	Linéaire

#### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Pour celles dont la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, il a été constitué une provision selon le risque de non-recouvrement.

#### **Subventions de fonctionnement**

La subvention de fonctionnement de la Ville de Lyon ainsi que la subvention du FONJEP perçue au titre d'une année civile est comprise pour son montant total dans les comptes clos au 31/08 sans application d'un calcul effectué prorata temporis.

Les autres subventions annuelles sont traitées en faisant application du prorata temporis (8/12 sur l'exercice et 4/12 sur l'exercice suivant).

### Subventions d'investissement

La subvention d'investissement fait l'objet d'une reprise au compte de résultat à la clôture de l'exercice au prorata de l'amortissement du bien financé.

### Provisions pour charges

Il s'agit d'une provision pour pensions de retraite.

## Informations sur les éléments de l'actif

### Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice concernent :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles	23 996	0	0	23 996
Immobilisations corporelles	510 108	18 056	0	528 164
Immobilisations financières	0	1 530	0	1 530
<b>Total</b>	<b>534 104</b>	<b>19 586</b>	<b>0</b>	<b>553 690</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles	21 205	1 283	0	22 488
Immobilisations corporelles	422 496	35 221	0	457 717
<b>Total</b>	<b>443 701</b>	<b>36 504</b>	<b>0</b>	<b>480 205</b>

### Etat des créances

	Etat des créances	Montant brut	A plus	
			A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans
		1 530	1 530	
		160 957	160 957	
		8 718	8 718	
		2 195	2 195	
		533 331	533 331	
		9 762	9 762	
		46 802	46 802	
	<b>Total</b>	<b>763 295</b>	<b>763 295</b>	

### Produits à recevoir

Clients – produits à recevoir	3 172
Autres créances – subventions à recevoir	534 763
Intérêts à recevoir sur livrets	7 424
Autres créances	8 718

<b>Total</b>	<b>554 077</b>
--------------	----------------

### Comptes de régularisation actif

Charges constatées d'avance Charges d'exploitation	46 802
---	--------

## Informations sur les éléments du passif

### Les fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise	24 650			24 650
Report à nouveau	551 584		103 988	447 596
Résultat de l'exercice	-103 988	-139 076	-103 988	-139 076
<b>Total</b>	<b>472 246</b>	<b>-139 076</b>	<b>0</b>	<b>333 170</b>

### Tableau des provisions inscrites au bilan

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions règlementées				
Provisions pour retraite	171 915	30 759	19 205	183 469
Provisions pour risque	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>171 915</b>	<b>30 759</b>	<b>19 205</b>	<b>183 469</b>

La provision est actualisée chaque année, conformément à la réglementation comptable.  
De plus un abondement de 10 000€ annuel sur une période de 10 ans est comptabilisé depuis le 31/08/2020.

### Les fonds dédiés

Ressources	Intitulé du projet concerné	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur les nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice	Dont fonds sans dépenses au cours des 2 derniers exercices
Subventions Ville de Lyon	ALAE	120 000			120 000	120 000
<b>Total</b>		120 000			120 000	120 000

### Etat des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	46 750	46 750		
Personnel et comptes rattachés	88 911	88 911		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	121 925	121 925		
TVA et autres impôts	13 615	13 615		
Autres dettes	1 572	1 572		
Avoirs à établir	0	0		
Dettes financières	2 699	2 699		
Produits constatés d'avance	447 873	447 873		
<b>Total</b>	723 345	723 345		

**Les subventions d'investissements**

Libellés	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement :				
- Ville	119 102	0	1 423	117 679
- Métropole	4 833	4 806	0	9 639
- Carsat	1 500	0	0	1 500
Sous-total	125 435	4 806	1 423	128 818
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat :				
- Ville	-83 401	-11 836	-1 423	-93 814
- Métropole	-2 072	-1 924		-3 996
- Carsat	-896	-500		-1 396
-				
Sous-total	-86 369	- 14 260	-1 423	-99 206
<b>Total</b>	<b>39 066</b>	<b>-9 454</b>	<b>0</b>	<b>29 612</b>

**Charges à payer**

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 336
Dettes fiscales et sociales	125 645
Autres dettes	0
<b>Total</b>	<b>140 981</b>

**Comptes de régularisation passif**

Cotisations et adhésions (saison 2022/2023)	430 361
Taxe sur les salaires	7 512
Subventions	10 000
<b>TOTOTAL</b>	<b>447 873</b>

## Autres informations

### Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires inscrites sur le compte d'exploitation 2022/2023, clos le 31/08/23, correspondent à des données chiffrées fournies par la Ville de Lyon pour :

- des valeurs locatives pour les locaux de la MJC Monplaisir et de l'espace des 4 vents.
- des frais réels pour les assurances, les fluides et entretiens assurés par la ville.

	2023	2022	Ecart	Ecart %
Contributions volontaires	423 263	351 091	72 172	+20.5%

### Subventions et contributions financières

	2023	2022	Ecart	Ecart %
ville de Lyon DGF	945 150	972 066	-26 916	-2.7
Ville de Lyon sur opérations	82 000	41 400	40 600	+98
Ville de Lyon Fonjep	64 681	64 681		
Métropole	44 880	39 784	+5 096	+12.8
CAF	20 256	22 811	-2 555	-11.2
Etat Cohésion sociale	14 030	25 000	-10 970	-43.9
Etat Fonjep	7105	7105		
Europe	37452		+37452	
Carsat	12 500	6 000	+6500	+108.3
TOTAL	1 228 054	1 178 847	+49207	+4.2

### Le chiffre d'affaires

Libellés	31/08/2022	31/08/2022	Variation Montant	Variation %
- Secteur non lucratif	1 134 459	935 017	199 442	21.33
- Secteur lucratif	89 981	82 751	7 230	8.73
TOTAL	1 224 440	1 017 768	206 672	20.30

### **Autres engagements donnés**

Engagements de retraite	243 469
-------------------------	---------

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode prospective qui s'appuie sur la situation future du salarié et tient compte de l'ancienneté qu'il aura acquise le jour de son départ avec son salaire de fin de carrière. Le montant des prestations auxquelles pourront prétendre les salariés le jour de leur départ à la retraite est défini selon les dispositions actuelles de la Convention Collective ECLAT (ex-Animation).

### **Effectif**

Cadres	5
Employés présents au 31/08/23	132
Employés équivalent temps plein au 31/08/23 : 60	137

La rémunération des organes de direction cadre n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à mentionner une rémunération individuelle.

### **Cotisations**

Les cotisations inscrites en compte de résultat sont sans contrepartie car elles permettent uniquement d'être adhérent de l'association et de participer à l'Assemblée Générale.

Les cotisations sont comptabilisées en comptabilité d'engagement, lors de l'appel de cotisation.

### **Honoraires du Commissaire aux comptes**

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes figurant sur le compte de résultat de l'exercice s'élève à 6 500 €.

### **Transferts de charges**

Participation Emplois aidés	21 334
Remboursement Uniformation	39 465
Participation Restaurant	506
Remboursement Assurance	98
<b>TOTAL</b>	<b>61 403</b>

**Charges exceptionnelles**

Fournisseurs/ exercice antérieur	2 315
Divers	295
Pénalités retard Urssaf	669
<b>TOTOTAL</b>	<b>3 279</b>

**Produits exceptionnels**

Chèques non encaissés de plus de 2 ans (remboursements Covid)	12 425
Reprise subventions d'investissement	14 260
Divers	281
Fournisseurs/exercice antérieur	1 212
Regul mutuelle	644
<b>TOTOTAL</b>	<b>28 822</b>